

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Juin 2013

FORETS VENTE DE GRUMES FACONNEES ET PRODUITS INVENDUS

Le Conseil Municipal :

- fixe comme suit la destination des Parcelles 50, 5 R, 47 R, 77 B figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2013 :

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2013,2014,

- demande la délivrance des autres produits bord de route après façonnage pour les besoins propres de la chaufferie bois communale.

Coupes invendues : grumes dépréciées : Parcelles 77 a 777b,

- demande la délivrance de ces produits afin de les destiner au bois énergie.

Houppiers - bois destinés au bois énergie de l'année 2012 - issus des parcelles 15, 16, 36, 63

- demande la délivrance de ces bois à la commune. (demande de l'agent forestier et de Monsieur JACQUET, pour que ce soit un professionnel et non des affouagistes)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la subvention pour la création du chemin forestier est diminuée, initialement prévue à 70 % elle passe à 40 %.

Le Conseil Municipal, au vu des explications de Monsieur le Maire,

- maintient son programme de travaux de création de chemin forestier,
- sollicite l'octroi de l'aide publique sur la base de 40 % soit HT 69900 € x 40 % = 27960 €.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstention : 0)

Monsieur le Maire précise que cette délibération est prise pour que le dossier puisse passer en commission, il n'y en a que trois par an, et que le montant de la subvention soit bloqué. Il n'est pas certain que le chemin soit fait cette année.

TRAVAUX BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Conseil Municipal approuve :

- le choix de la Commission d'ouverture des plis réunie le 25 avril 2013,
- le montant les travaux s'élève à 54 919.02 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Christian GARILLON précise que les travaux devraient débiter rapidement, ce dossier n'étant pas sujet à subvention.

MODIFICATION DES CREDITS

Le Conseil Municipal, décide la modification des crédits suivante :

Budget général

- 50.000,00 € du compte 2041582 (éclairage public Promenades : travaux reportés sur 2014),
- . au compte 2128 - 2011107 pour 35 000 € (installation mobilier aire de jeux Promenades).

. au compte 2188 pour 10 000 €

. au compte 2152 pour 5 000 €

- 10.000,00 € du compte 21578 (matériel Champagne)

. au compte 21318 (bardage gymnase + projecteurs)

Budget service des eaux

- 100,00 € du compte 615 (entretien et réparations)

. au compte 673 (annulation de titres antérieurs).

Budget chaufferie Bois

+ 2,00 € au compte 6811 (dotation amortissements)

- 2,00 € au compte 023 (virement a la section d'investissement)

- 2,00 € au compte 021 (virement de la section de fonctionnement)

+ 2,00 € au compte 28131 (amortissement bâtiments)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

BUDGET EAU : COTES IRRECOUVRABLES

Suite à une demande de Monsieur le Trésorier, il convient d'admettre en non valeur les côtes irrécouvrables suivantes :

Réf : R-72-107 pour un montant de 66.22 € de l'exercice 2011 objet clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R-72-106 pour un montant de 15.00 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R-72-108 pour un montant de 15.00 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R-72-109 pour un montant de 15.00 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R-72-110 pour un montant de 15.00 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R - 72-111 pour un montant de 25.13 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif sur RJJJ

Réf : R-72-112 pour un montant de 15.00 € de l'exercice 2012 objet : clôture insuffisance d'actif

sur RJLJ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les présentes côtes irrécouvrables et précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif Eau et Assainissement 2013 compte 6451.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur le Maire précise que malgré tout les poursuites continuent contre les redevables.

RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service d'assainissement pour l'exercice 2012.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur le Maire remercie Monsieur Laurent HEITZ pour l'aide qu'il apporte au Secrétariat concernant la rédaction des rapports puisque ce sont ces documents qui permettent à la Commune d'obtenir les subventions.

PRIX DE L'EAU 2014

Le Conseil Municipal fixe les tarifs eau à compter du 1er janvier 2014 comme suit :

Eau :

de 0 à 500 m3 : 1.40 €

plus de 500 m3 : 1.09 €

Branchement compteur : 15,00 €

Taxe assainissement : 0.30 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Jean Pierre ANTOINE interroge sur une éventuelle possibilité de suppression de la tranche plus de 500 m3 compte tenu des nouvelles politiques sur l'eau (économie...), mais sur la Commune les gros consommateurs ce sont les collectivités et les exploitations agricoles, donc pas un problème de d'incitation à la consommation.

Monsieur Philippe LIMAUX précise qu'il est normal d'augmenter le prix de l'eau vu les travaux en cours de réalisation sur le réseau d'eau.

TRAVAUX RESEAU EAU : DEMANDE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que, comme prévu au budget primitif, pour les besoins de financement des travaux sur le réseau d'eau, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 €. Il précise également que grâce à une gestion saine, le budget général a pu virer cette année au budget de l'eau la somme de 116.132,00 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités pour faire une offre à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées et après en avoir délibéré

Décide :

d'emprunter : 500 000,00 €

durée du prêt : 15 ans

taux d'intérêt annuel : taux fixe

échéance d'amortissement : périodicité annuelle

Autorise le Maire à signer les pièces afférentes au contrat de prêt,

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

PARKING DU CENTRE DE SECOURS : CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que pour la réfection du parking du Centre de Secours il n'a pas réussi à trouver de subvention et qu'il convient de procéder au classement dudit parking en voirie communale pour pouvoir monter un dossier.

Le Conseil Municipal :

Décide de classer le parking du centre de secours, section G 988, dans la voirie communale pour une surface de 1 479 m².

Sollicite une subvention du Conseil Général pour les prochains travaux de réfection de ce parking,

Précise que les crédits ont inscrits au BP 2013.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Philippe LIMAUX précise qu'après la réalisation des travaux, il conviendra de délimiter le périmètre afin d'éviter que ce parking ne devienne une place à retourner.

PARKING DU CENTRE DE SECOURS DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide le classement du parking du Centre de Secours et sollicite une subvention du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection de ce parking.

Montant des travaux 17076.50 € HT. 20423.49 TTC.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013. compte 2151.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de .150,00 € à l'Association SPORT'AIDE de Gironcourt sur Vraine concernant la participation du Lamarchois Emmanuel LASSALLE au PARIS-COLMAR à la marche du 11 au 15 juin dernier, ce dernier ayant sur son maillot l'écusson de la Commune de LAMARCHE.

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2013

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Christian GARILLON précise qu'il a été sur le parcours de la course pour encourager Monsieur LASSALLE et qu'au niveau du sport, cette année Lamarche est en bonne position.

Monsieur le Maire :

- Fait part des remerciements de Monsieur Gérard REGNAULT pour l'accueil réservé au Congrès Départemental du Souvenir Français qui s'est tenu à LAMARCHE.

- Félicite :

* USL pour son classement en Coupe des Vosges (1/2 finaliste),

* le Club Gymnique pour ses bons résultats,

* le personnel de l'Hôpital pour la réussite de la Fête des Familles à laquelle il était convié en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance,

* le Comité des Fêtes pour l'organisation de la Foire et pour toutes les manifestations qu'il organise sur la Commune,

Monsieur Christian GARILLON interroge Monsieur Philippe LIMAUX sur le barrage d'Aureil Maison, suite à une réunion et sur les différents problèmes abordés, Police de l'eau, travaux à effectuer, par qui ...

Monsieur Philippe LIMAUX lui indique avoir eu une conversation avec Monsieur Olivier HUGUENEL, Responsable à la Communauté de Commune de l'aménagement du Mouzon mais sans plus.

Madame Joëlle BOURCIER informe que suite à la réunion sur le planning de l'occupation du gymnase pour l'année à venir, il a été décidé que les clés du gymnase ne seraient plus prêtées qu'à des Associations et que le gymnase ne serait plus éclairé après 22 Heures 30. D'autre part, le gymnase sera fermé du 29 Juillet au 2 Août 2013 pour permettre son nettoyage.

Monsieur Philippe LIMAUX informe qu'en ce qui concerne l'entretien des espaces verts, cette année il y a du retard (exemple de deux bancs à Aureil-Maison dont le fauchage n'a pas été effectué). Monsieur Christian GARILLON lui répond que les conditions climatiques y sont pour beaucoup et que cette année il faudrait être partout à la fois.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous.

Les inscriptions pour les affouages cimes 2014 se feront en Mairie, du Jeudi 25 Juillet au Vendredi 30 Août 2013.

Les radars pédagogiques sont installés et fonctionnent pour une meilleure sécurité dans notre Commune.

L'aire de jeux des Promenades vient de se doter d'une pyramide à cordes pour le bonheur des enfants.

Petit rappel :

Article 10 de l'arrêté numéro 964/08/DDASS/SE :

«Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30 ;
- les samedis : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures».

La Fête Patronale est également le rendez-vous du Vide greniers, organisé par le Comité des Fêtes le Jeudi 15 Août 2013, merci à eux d'animer cette manifestation et soyez nombreux à participer.



**Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.**

Les lignes électriques peuvent être dangereuses si vous ou vos appareils les approchez de trop près. N'oubliez pas : quand vous êtes à proximité des lignes, soyez vigilants ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

www.sousleslignes-prudence.fr

erDF
L'Électricité à votre service

Rte
Réseau de Transport d'Électricité

The poster features a central cartoon bee character with a speech bubble containing the main safety message. Below the bee, a paragraph explains the danger of electrical lines and provides a website for more safety advice. The poster is decorated with six small inset photographs: a tractor with a hay baler, a yellow excavator, a person fishing, a person paragliding, and a person on a scissor lift. The background shows a utility pole and power lines against a blue sky with clouds.

